

Question écrite du 5 février 2025 de Mme Michèle Rouillet: «Le Conseil administratif, complice indu?»

Le festival Black Movie prévoyait d'inviter le samedi 25 janvier 2025 Rima Hassan, eurodéputée de la France insoumise qui est sous le coup de plusieurs plaintes en France pour «apologie du terrorisme». Cette députée a en effet déclaré sur X qu'en dehors de la pensée hégémonique occidentale, personne ne considère le 7 octobre comme un acte de terrorisme, faisant ainsi l'apologie du Hamas, groupe reconnu comme terroriste par l'Union européenne, les Etats-Unis, la Suisse (Conseil fédéral) et bien d'autres pays encore.

Aucune collectivité ni même un individu n'est autorisé à violer notre Constitution. Il ne s'agit pas pour le Conseil administratif de s'immiscer dans la programmation d'un festival ou même de n'importe quelle programmation culturelle.

Black Movie bénéficiant de subventions publiques, le Conseil administratif de la Ville pourrait être accusé, indirectement, de contribuer au fait qu'un festival puisse être autorisé à violer nos lois (art. 8 de notre Constitution). Le Conseil administratif n'est-il pas dans l'obligation de réagir?

Merci donc de prendre les mesures qui s'imposent!